



## Manitou BF : Contentieux en contrefaçon de brevets

**Ancenis le 1er mars 2021** – Manitou BF informe que, le 26 février 2021, le Tribunal Judiciaire de Paris s’est prononcé, en première instance, sur le contentieux en contrefaçon de la partie française de deux brevets européens se rapportant à certaines caractéristiques concernant le système de commande de la coupure de surcharge de certains chariots télescopiques, initié en mai 2017 par la société J.C. Bamford Excavators Limited (JCB) contre la société Manitou BF.

Aux termes de cette décision, le Tribunal a annulé intégralement la partie française de l’un de ces deux brevets dont JCB est titulaire.

Le Tribunal a également annulé la partie française du second brevet dont JCB est titulaire dans la majeure partie de ses revendications.

Le Tribunal retient la contrefaçon de seulement deux revendications de la partie française du second brevet par trois modèles de matériel d’une ancienne configuration qui n’est plus commercialisée par Manitou BF depuis mai 2017. Manitou conteste cette décision, tout en notant qu’elle n’a aucune incidence sur son activité du fait que cette ancienne configuration n’est plus commercialisée.

Compte-tenu du caractère très résiduel de la contrefaçon retenue, le Tribunal condamne Manitou BF à verser au demandeur la somme globale de 150.000 euros au titre du préjudice subi, écartant les demandes de JCB qui faisait valoir un préjudice de 190 millions d’euros.

La décision du Tribunal conforte la position de Manitou BF, qui a toujours contesté le bien-fondé de l’action du demandeur et le caractère disproportionné de ses demandes. Le groupe continuera ainsi à se défendre avec la plus grande fermeté dans le cadre des contentieux en contrefaçon sur trois brevets qui l’opposent à JCB.

Code ISIN : FR0000038606

Indices : CAC ALL SHARES, CAC ALL-TRADABLE, CAC INDUSTRIALS, CAC MID & SMALL, CAC SMALL,  
EN FAMILY BUSINESS

Référence mondiale de la manutention, de l’élévation de personnes et du terrassement, Manitou Group a pour mission d’améliorer les conditions de travail, de sécurité et la performance partout dans le monde, tout en préservant l’Homme et son environnement.

Au travers de ses 3 marques emblématiques - Manitou, Gehl, Mustang by Manitou - le groupe conçoit, produit, distribue des matériels et des services à destination de la construction, de l’agriculture et des industries.

En plaçant l’innovation au cœur de son développement, Manitou Group cherche constamment à apporter de la valeur auprès de l’ensemble de ses parties prenantes.

Grâce à l’expertise de son réseau de 1050 concessionnaires, le groupe est chaque jour, plus proche de ses clients. Fidèle à ses racines, avec un siège social situé en France, Manitou Group enregistre un chiffre d’affaires de 1,6 milliards d’euros en 2020 et réunit aujourd’hui 4 400 talents à travers le monde avec la passion pour moteur commun.